



Première session  
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES  
749ème ET 750ème SEANCES LE 30 OCTOBRE 1956

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-après aux Membres de l'Assemblée générale le texte des communications, rédigées en termes identiques, qui ont été adressées par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies au Président de la première session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation.

New-York, le 3 novembre 1956

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le texte d'une communication émanant du Gouvernement égyptien et de demander que l'Assemblée générale qui tient actuellement sa première session extraordinaire d'urgence se réunisse sans délai pour prendre les mesures visées au paragraphe 5 de la résolution qu'elle a adoptée le 2 novembre 1956<sup>1/</sup>.

"Le monde entier connaît l'agression traîtresse et non provoquée, perpétrée le 29 octobre par les forces armées d'Israël contre le territoire égyptien. Le 30 octobre, la collusion entre Israël d'une part, le Royaume-Uni et la France de l'autre, est apparue nettement. De toute évidence, l'attaque israélienne avait été lancée avec l'approbation et la connivence de la France et du Royaume-Uni. De toute évidence aussi, la France et le Royaume-Uni avaient encouragé l'attaque israélienne qui devait leur fournir un prétexte pour intervenir dans la région, attaquer l'Egypte et essayer d'occuper son territoire. Le complot est devenu certain lorsque le Premier Ministre du Royaume-Uni a adressé un ultimatum au Gouvernement égyptien dans lequel il demandait, non seulement la cessation des hostilités entre l'Egypte et Israël et le retrait des forces militaires à 10 milles du canal de Suez, mais encore l'accord du Gouvernement égyptien à l'occupation de Port-Saïd, d'Ismaïlia et

de Suez par des forces armées françaises et britanniques. L'ultimatum britannique était conçu de manière à ne pouvoir être accepté par aucun Etat souverain. L'Egypte, usant de son droit d'Etat souverain et indépendant, a rejeté l'ultimatum. Malgré l'indignation éprouvée par l'opinion publique mondiale, les Gouvernements français et britannique ont donné suite à leur ultimatum.

Dans la nuit du 31 octobre, des forces françaises et britanniques combinées ont commencé leur attaque contre le peuple et le territoire égyptiens. Leurs avions ont attaqué de façon systématique et barbare tous les aérodromes d'Egypte, causant des dégâts matériels et faisant des victimes parmi la population civile, sans discrimination. Le nombre des victimes atteint à l'heure actuelle 250.

L'attaque anglo-française contre l'Egypte a soulevé partout l'indignation de l'opinion publique et amené le Conseil de sécurité à convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Assemblée a adopté à une majorité écrasante une résolution présentée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Cette résolution demande un cessez-le-feu immédiat, le retrait des forces israéliennes derrière les lignes de démarcation de l'armistice, le respect scrupuleux des dispositions de la Convention d'armistice, l'abstention, de la part de tous les Etats Membres, de tout acte qui retarderait ou empêcherait la mise en oeuvre de cette résolution, enfin la réouverture du canal de Suez ainsi que le rétablissement de la liberté de la navigation à travers ce canal. La résolution charge en outre le Secrétaire général des Nations Unies de surveiller l'application de la résolution et de rendre compte sans délai à l'Assemblée générale pour qu'elle puisse prendre ultérieurement les mesures qu'elle pourrait juger opportunes conformément à la Charte des Nations Unies. En dépit de cette résolution qui exprime la conviction profonde du monde entier, les attaques aériennes anglo-françaises se sont poursuivies et ont même augmenté d'intensité et de fréquence. On signale en outre que des forces armées anglo-françaises participent au combat contre les troupes égyptiennes en territoire égyptien, dans la presqu'île du Sinaï.

En présence de cette agression anglo-française brutale et persistante, le Gouvernement égyptien a décidé de demander la convocation immédiate de l'Assemblée générale pour que celle-ci puisse prendre les mesures qu'elle s'est engagée à prendre afin de défendre les principes du droit et de l'ordre, de mettre fin à l'attaque non provoquée et illégale dont l'Egypte est l'objet et d'arrêter le massacre délibéré de paisibles civils."

Le représentant permanent de l'Egypte  
auprès des Nations Unies

Signé : Omar LOUFI

-----